

Danse du Sensible

Nous utilisons le mouvement sensoriel, mouvement basé sur la lenteur et le relâchement des tensions, développé par la Pédagogie perceptive.

Cette qualité de présence à son intériorité corporelle est source de liberté et de créativité, nous développons la capacité à se laisser danser du lieu de l'émergence du mouvement interne .

La danse du Sensible est une expression de l'Être dans le geste.

Anne nous proposera une approche pour affiner notre qualité de présence à l'autre et nous invitera à développer notre ressenti gestuel à l'écoute d'univers musicaux multiples.

Nous vous invitons à découvrir et vivre un atelier de la danse du sensible, le 1^{er} atelier est gratuit !

Le Loroux Bottereau

lundi 18 h 1^{er} cours 18 septembre 2023

La Chapelle Basse Mer - salle la Chapelaine

lundi 20 h 1^{er} cours 18 septembre 2023

jeudi 17 h 1^{er} cours 15 septembre 2022



Info sur le site dancedusensible44.fr

06 10 86 36 27

Danse du Sensible



*La Chapelle Basse Mer
Loroux Bottereau*

Fiche d'inscription DANSE du SENSIBLE 2023-2024 ✂

Nom, prénom :

Adresse :

N° portable :

Mail (conseillé):

2 possibilités d'adhésion

- inscription annuelle **175 € + 10 € de cotisation**
accès à tous les ateliers hebdomadaires d'1 h30
+ 2 grands ateliers de 2 h30 proposés ponctuellement

- forfait pour 7 ateliers
70 € + 10 € de cotisation

Possibilité de commencer en cours d'année

A compléter

Photos et vidéos autorisées oui non

Je, soussigné(e) ai pris connaissance du règlement interne.

Signature

A envoyer à l'adresse ci-dessous avec chèques ou payer au début de l'atelier .

à conserver par l'adhérent	DANSE DIVATTE règlement interne 2023-2024
Article 1 objet	Le présent règlement a pour vocation de compléter ou de préciser les points abordés dans les statuts, et s'applique à tous les usagers de l'activité associative.
Article 2 Adhérents	Sont considérées comme adhérents les personnes s'inscrivant pour la saison 2023-2024 (année scolaire)
Article 3 La cotisation	La cotisation est due à l'inscription . Elle permet d'être membre actif de l'association et de bénéficier de l'assurance responsabilité civile à laquelle a souscrit l'association et est obligatoire pour tous les participants du cours. Son montant est fixé à 10€ pour la saison 23-24 et peut être révisé chaque année par le bureau. Cette cotisation est payable à l'inscription.
Article 4 Tarifs	175 € pour l'année accès à tous les ateliers hebdomadaires + 2 « grands ateliers » ou forfait de 7 ateliers 70 € (valable sur 2 années) durée : 1 h 30 l'atelier
Article 5 Le budget	Les priorités du budget sont dans l'ordre : - la rémunération de l'enseignant et les charges sociales s'y rapportant - la location de la salle réservée aux cours et stages - la formation de l'enseignant. Seront indemnisés sur justificatifs et dans la mesure où le budget le permet, les frais de stage, de déplacement et d'hébergement.
Article 6 Discipline	Toute personne assistant à un cours est sensée observer une discipline élémentaire qui permette le bon déroulement de la séance dans le respect du travail de chacun.
Article 7 Annulations d'ateliers	Lorsqu'un atelier est annulé, celui-ci est reporté ultérieurement.
Article 8 Aptitude physique	Le certificat médical n'étant pas obligatoire, l'adhérent reste responsable de son aptitude physique pour le cours de danse qu'il pratique. Il ne peut encourir de poursuite envers l'association.